

M.E.S., Numéro 122, Avril-Juin 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

ISSN (en ligne) : 2790-3109

ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 9 avril 2022

LE TIMBRE – POSTE DE LA DÉCOLONISATION À L'INDÉPENDANCE : A-T-IL CONTRIBUÉ À L'ESSOR DU CONGO ?

par

Albert ONDJEMBE ASAKA-SENGA

Doctorant en Histoire Economique et Sociale

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kinshasa

Résumé

Nous ne prétendons pas, dans ce domaine postal, apporter une lumière toute neuve, néanmoins le timbre-poste, en soit depuis la décolonisation à l'indépendance, sert le Congo à plusieurs égards, notamment à :

- *l'affranchissement des envois postaux. Il représente à ce titre le port payé par l'expéditeur d'un envoi sous forme d'une quittance ;*
- *l'affranchissement des envois postaux peuvent être considérés comme lettres ; toutes correspondances, quelle que soit leur nature, expédiées à découvert ou sous enveloppe, close ou non et qui ont le caractère d'une communication actuelle et personnelle ou qui peuvent en tenir lieu, etc. ;*
- *l'affranchissement des autres envois postaux peuvent être aussi entre autres : le mandat-postal, pour le transfert des fonds et des objets précieux ; le mandat-lettre, le mandat-carte, etc.*

Abstract

We do not claim, in this postal field, to bring a brand new light, nevertheless the postage stamp, in itself since decolonization to independence, serves the Congo in several respects, in particular to:

- *postage for postal items. As such, it represents the postage paid by the sender of a shipment in the form of a receipt;*
- *postage for postal items can be considered as letters; all correspondence, whatever its nature, sent uncovered or in an envelope, closed or not and which has the character of a current and personal communication or which can take the place of it, etc. ;*
- *the franking of other postal items can also be among others: the money order, for the transfer of funds and precious objects; letter money order, card money order, etc.*

Mots-clés : *timbre, poste, décolonisation, indépendance, Congo*

INTRODUCTION

Il est nous serait impérieux d'aborder d'une manière succincte l'histoire de la poste dès que les individus « ...forment une société, un Etat, dès qu'il faut des moyens de communication pour envoyer des provisions, et obtenir des renseignements, la poste devient un agent indispensable. Le monarque des ordres à transmettre à ses provinces, et si cette transmission devient fréquente et doit s'effectuer vite, il faut entretenir des chevaux de relais ; ces besoins donnent naturellement naissance à une institution régulièrement organisée. »

Le développement de cette « institution » sera donc lié intimement à l'histoire politique, et économique tout en restant subordonné à l'évolution des techniques de transport :

- instrument du pouvoir central, il ne pas étonnant de voir que nos plus grands souverains et ministres s'intéresseront à l'organisation et au fonctionnement de la poste ;
- instrument d'échanges économiques et culturel, le rôle de la poste grandira à mesure que se développeront ces échanges ;
- organisme de transport, la poste ne manquera pas d'être influencée par les progrès intervenus dans ce domaine surtout depuis plus d'un siècle.

L'étude de l'histoire des postes permet de suivre le développement d'un service qui :

- créé à l'origine pour les besoins du souverain et des collectivités ;
- est devenu au XX^{ème} siècle la poste Royale (présidentielle) à la disposition des particuliers (tout le monde).

Ce travail s'articule en deux points. Le premier présente la poste congolaise en exposant ses

situations pré et post coloniale. Le second quant à lui, examine le timbre-poste de la décolonisation à l'indépendance en évaluant ce que celui-ci a apporté comme contribution à l'essor du pays. Une brève conclusion met un terme à cette réflexion.

I. DE LA POSTE CONGOLAISE

1.1. La poste précoloniale, administration de l'Etat, au service du public

Avec la restauration et la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle s'ouvre pour la poste, une ère nouvelle. Les réformes se succèdent sous forme de facilités offertes au public : en 1817, on note la création du service des articles d'argent remplaçant par un jeu d'écriture le transport matériel des fonds ; en 1929, la création du service des lettres recommandées pour lutter contre les soustractions frauduleuses dont se plaignît le public.

Quelques années plus tard, la révolution de 1848 ayant amené Etienne Arago au poste de Directeur Général des Postes, intervint la réforme des tarifs et la création du timbre-poste.

Depuis toujours, en effet, les taxes postales étaient proportionnelles à la distance parcourue et elles étaient acquittées en grande majorité par le destinataire bien que facilité fut offerte à l'expéditeur d'acquitter le prix de port au moment du dépôt - on disait alors que le destinataire était « affranchi » du débours. Ce système complexe à tarifs très élevés entraînait de nombreuses fraudes. Le prix du transport d'une lettre de 10 grammes fut uniformément fixé à 20 centimes quelle que soit la distance.

La poste ainsi conçue était facteur de progrès dans l'économie, elle bénéficiait aussi des progrès apportés aux transports par l'utilisation de la force - vapeur. Ainsi en 1844, le premier « service ambulant » fut inauguré entre Paris et Rouen, bientôt suivi de nombreux autres.

1.2. La poste Coloniale, de la maturation de l'Etat indépendant du Congo : 1908-1956

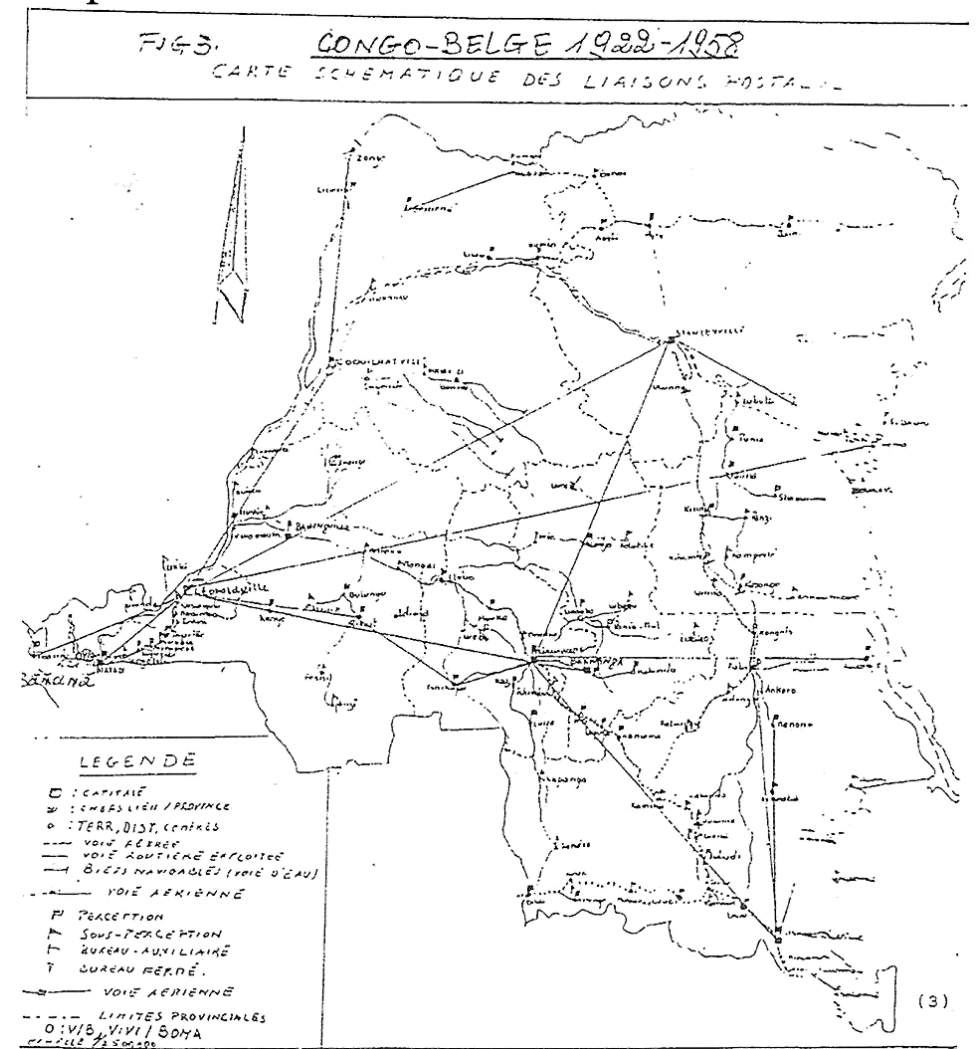
Les bureaux postaux au belge sont les produits du 16 septembre 1885, le Roi Léopold II signa à Ostende, un décret préparé par l'Administrateur du Département des Affaires Etrangères, en l'occurrence Monsieur E. Van Eetvelde, portant création d'une administration des postes pour l'Etat indépendant du Congo.

Il fit ouvrir les trois premiers bureaux des Postes à Banana, Boma et Vivi, le 1^{er} janvier 1886, il en est suivi de l'émission des premiers timbres de son Etat Indépendant du Congo.¹⁶⁸

Vivi, première Capitale du Congo, orchestrait toute cette administration du nouvel Etat, il a servi de Centre de correspondance entre la colonie et la métropole.

Le développement de la Poste était lié à celui des voies et des moyens de transport (maritimes, aériens, fluviaux, lacustres, terrestres et ferroviaires, etc., ...).

Il est de coutume de considérer la période de 1885-1909 comme celle de l'embryogénèse des services postaux au Congo-belge et la première phase d'expansion postale du pays, telle que l'indique la carte schématique des liaisons postales ci-après.



Source : Direction de Services Postaux, Information sur la Carte schématique des liaisons postales, 1985, p.13. Adaptée par M. ONDJEMBE ASAKA-SENGA Albert Legrand.

En effet, c'est à partir de cette période où l'on voit s'implanter les premiers bureaux postaux alors que jusque-là l'activité de services postaux était pourtant rudimentaire.

Ce mouvement d'expansion postale ne sera ressenti qu'à partir de 1908-1922, où l'on voit apparaître plus de dizaine de bureaux postaux qui desservent presque, tous les quatre points cardinaux en travers le gigantesque pays.

¹⁶⁸ B.01892. Pp 36-27 codes du Congo, 2^e éd.PDF

Il s'agit : notamment des anciens bureaux des Postes et nouveau (...). Il n'y en avait pas eu d'innovation à cause de la grande Guerre - Mondiale du 1914-1918, qui avait secoué le pays, le changement s'est observé à partir du 3 mars 1922 - ordonnance, donnant attributions des diverses catégories de bureaux des postes et considère généralement qu'au cours de la période de que ce mouvement d'expansion postale a connu de l'ampleur, car rien n'a été laissé au hasard.

Comment se présente notre carte ? La carte révèle, une concentration au centre et au sud du pays laissant le nord quasiment vide.

Les raisons de cette inégalité sont entre autres les suivantes : les explorateurs du centre et du sud ont signalé bientôt le scandale géologique de cette partie du pays, offrant ainsi des richesses inouïes pour l'industrie moderne.

Notons qu'en dépit de l'innovation du 3 mai 1922-1958, les bureaux des Postes ont connu année en année une instabilité due aux transformations qui sont opérés, selon l'importance de la localité, dont bureau doit desservir.¹⁶⁹ Ces bureaux postaux sont tantôt ; ouverts, transformés ou carrément supprimés.¹⁷⁰

1.3. La poste, post-coloniale, hier et aujourd'hui (61 ans)

De 1960-1968, la poste fonctionne sous le régime de l'Administration classique, la rébellion de triste mémoire à bien des égards (1960-1965) n'aura pas épargnés les services postaux, son personnel hautement qualifié ainsi que les infrastructures : les bâtiments démolis ou endommagés devraient être reconstruits et réfectionnés, l'exécution de certains services importants qui jadis, furent générateurs de recettes pour la poste est suspendue.

Ce sont principalement, les services des envois contre remboursement, (SRBT), service de compensation avec les banques et l'échange des mandats et virements internationaux.

1.3.1. Des marques déposées de services e' d'articles d'argent

« La poste et ses marques déposées »¹⁷¹

La Poste est un service public d'expédition, d'acheminement et de distribution du courrier, A ce titre, elle exploite tes lettres, cartes postales, imprimés, cécogrammes et petits paquets. Cette

exploitation le ramassage, le transport et la distribution de ces divers objets moyennant l'acquittement du port dû.

Autrement dit : elle s'occupe du transport des lettres (quel que soit leurs poids) des papiers d'affaires, les cartes (postales) des journaux et imprimés de toute nature, des échantillons de marchandises, des petits paquets et des colis (postaux) avons-nous démontré plus haut.

La poste se charge également des opérations financières et bancaires¹⁷² ainsi que l'émission de collection et de vente des timbres servant à l'affranchissement du courrier et des cartes postales.¹⁷³

A la demande de l'utilisateur, des taxes additionnelles à la taxe d'affranchissement appliquée à ta nature de "envoi sont exigibles. Parmi ces taxes spéciales, les plus courantes Chez nous sont généralement les suivantes : Par Avion, Express, Recommandation (R), Contre Remboursement, Avis Réception taxes de présentation à la douane, taxe de magasinage, Valeur Déclarée (VD) mains propres, Poste Restante, Francs de taxés et droits de taxes et droits, Cécogramme, Boite Postale, Dépêche Spéciale, Procuration et Colis Postaux.

En outre, Service Financiers ou Articles d'Argent :

Hormis l'exploitation postale proprement dite et des colis, ta a mission d'offrir également les services financiers suivants contribuant ainsi ou développement économique et à l'épargne dans le pays. On a ; Mandat-poste, Bulletin de versement, chèque postal, virement postal.

En plus, le Timbre-Poste et Philatélie :

Propriété des Administrations postales, le timbre-poste est émis par celles-ci pour l'affranchissement des envois postaux. Il représente à ce titre le port payé par l'expéditeur d'un envoi sous forme d'une quittance.

Pour la première fois dans ce monde, le timbre-poste fut émis en 1840 par postale anglaise à l'initiative de Sir Rowland Hill, l'un des pionniers de la poste internationale.

En 1886, le Congo, alors Etat indépendant du Congo, émis son premier timbre-poste à l'effigie du

¹⁶⁹ Congo-Belge, *Législation postale*, Léopoldville, 1948, p.11-12

¹⁷⁰ Congo-Belge, *rapport annuel, service de postes et télégraphes*, 1922-1958.

¹⁷¹ Andre Decock, « Le Congo-belge et ses marques postales », 1931.

¹⁷² Notamment des opérations d'émission et de parement des mandats payables dans les bureaux de poste, de recouvrement pour compte de tiers, des quittances de toute nature et

des effets de commerce de réception des dépôts d'espèces en compte courant ainsi de paiement sur ces comptes par chèques et virement (compte chèques postaux).

¹⁷³ Cfr Congo-Belge, *Législation postale*, 1948, pp.4.

roi Léopold If, dont nous avons commémoré le cinquantenaire d'indépendance à l'infini, nous y reviendrons...

1.3.2. De l'impact de la lettre

De prime abord, sont considérées comme lettres, toutes correspondances, quelle que soit leur nature, expédiées, à découvert ou sous enveloppe, close ou non et qui ont le caractère d'une communication actuelle et personnelle ou qui peuvent en tenir lieu ; toutes correspondances pour lesquelles l'expéditeur a marqué son intention de les voir traiter comme telles, toutes correspondances dont le contenu ne peut être vérifié qu'après avoir brisé ou détérioré le couvert ; et enfin toutes correspondances qui ne répondent pas aux conditions fixées pour bénéficier d'une taxe réduite.

Son impact est considérable dans la mesure où l'homme est naturellement un être social. La communication est un facteur inhérent à sa sociabilité. Par ailleurs, les hommes sont séparés par des très longues distances. Ils sont également embarqués dans un univers devenu aujourd'hui complexe dans son histoire. La Poste aux lettres, services à caractère économique-social, est un levier qui répond à ces exigences du moment.

Ainsi sur le dynamisme de poste et ses marques déposées, en tant que système communicationnel, nous paraît humanitaire.

Outre cette raison primaire, deux autres motivations rendent notre attention plus que nécessaire. Il s'agit de saisir le degré de développement atteint par la RDC dans ce domaine à travers le monde moderne. En effet, l'humanité a vu ses moyens de communications amplifiés afin de maîtriser la cohésion de la planétisation. Aussi tout pays qui tend à sa modernisation et à son progrès, doit prendre en compte les valeurs postales et ses voies de communications comme élément facilitateur de contrôle indispensable pour l'unité des peuples et l'indice de développement.

Enfin, le Congo ancienne colonie, a le devoir d'examiner pour l'impératif son histoire, le mécanisme mis en œuvre par la politique coloniale pour son assujettissement.

De cette manière, nous pouvons aboutir à un raisonnement tel que : si le colonisateur a bénéficié de l'appui de la poste aux lettres, pourquoi le pays devenu libre et souverain ne peut-il pas profiter davantage, du rôle que doit jouer le service postal dans la vie en RDC ? Car, pour les êtres humains séparés par la distance ; le désir et le besoin de

communiquer entre eux ont toujours existé, les moyens d'acheminer les missions, d'abord très aléatoires variaient de pays à pays, ils étaient hasardeux, irréguliers, onéreux, compliqués, ils ne dépassaient que très rarement le rayon local, le territoire national. (cfr article 1^{er})

Des hommes, animés de foi et de courage, se proposèrent de remédier à la situation. Ils voulurent que la poste internationale puisse constituer pour l'usage une unité pareille à celle de la poste nationale et que, dans le domaine de la poste, le monde entier devenu un seul territoire analogue au territoire d'un seul pays que le Congo doit en profiter pleinement, car avec la lettre-postale, il y a réduction du temps et d'énergie dans la mesure où en confiant sa correspondance à la poste pour son acheminement, les deux se retrouvent mutuellement.

1.3.3. De l'impact du mandat-postal

De par son histoire, la poste a toujours assuré le monde d'expédition, de distribution et ceci depuis la plus haute Antiquité en même temps que l'acheminement des correspondances, le transfert des fonds et des objets précieux.

Mais pendant longtemps, ce transfert ne se distinguait pas matériellement du transport du courrier puisque l'argent ou les bijoux étaient insérés directement dans les lettres. On voit tout de suite l'inconvénient évident qui résultait de l'absence de sécurité d'un tel système.

Avec le développement économique et en particulier le traitement des échanges commerciaux qui l'appliquent, en a été amené à substituer au transfert matériel, un transfert en quelque sorte juridique, une reconnaissance à articles d'argent remis à l'expéditeur à charge pour celui-ci de le faire parvenir au destinataire.

Cette reconnaissance donnait l'ordre autrement dit le mandat au bureau de payer la somme indiquée au bénéficiaire.

Ce système (véritable ancêtre du mandat-lettre) a été créé en France par l'arrêté du 24 février 1817. Cette création faisait entrer dans les mœurs, un procédé de transmission analogue à la lettre de change existant depuis longtemps dans le pays Anglo-saxons.

Dans les autres pays du continent européen au contraire, le système de transmission de fonds était celui de mandat-carte. C'est cette formule qui a été adoptée sur le plan international par l'arrangement du 04/06/1876 n'existe donc pas de mandat-lettre international.

Mais des conventions particulières ont dû être signées avec les pays Anglo-saxons qui pratiquent un autre procédé de transfert des fonds (système-liste).

Au congrès de Paris de 1947, la procédure du système-liste fut introduite dans l'arrangement. Il est intéressant de noter qu'un accord particulier a été signé à Tananarive le 15 juin 1966 entre la France et les pays africains d'expression française pour ce qui concerne les conditions d'exécution des échanges des mandats virements contre remboursement.

A l'intérieur du pays, l'Administration des P.T.T. est responsable des sommes versées jusqu'au moment où les mandats ont été payés régulièrement. L'administration n'assume aucune responsabilité en raison du retard qui peut se produire dans la transmission et le paiement des mandats.

En résumé, si le lecteur aurait eu le temps de nous lire jusqu'ici, nous aurions voulu engager cette contribution, pour indiquer que l'apport, de la poste au monde est un facteur extrêmement important, dans la mesure où elle raccourcit la distance, occasionne l'économie du temps et de l'énergie, car rien que, le port dû afférentes taxes, que ça soit pour la lettre-poste que le mandat-postal, la suite vous revient sans annihiler aucun effort, étant donné que « rien ne remplace la poste ».

Il est impérieux pour la RDC, qui se veut prospère, de prendre en compte cette nouvelle technique d'exploitation postale qui est l'unité du monde moderne et l'indice à tout développement.

Il est vrai que le colon, en implantant la poste au Congo, n'a pas laissé quelque chose au hasard, toute a été structurée, connectée, car l'administration postale au Congo devait répondre résolument aux attentes et aux exigences des usagers et tout allait très bien à l'époque, comment expliquer que, la RDC devenue indépendante aujourd'hui, ne peut-elle pas être capable d'exploiter ce produit exogène à bon ?

Dès lors que l'on sait très bien que, si la poste fonctionnait normalement bien, tout le reste de services de l'Etat congolais (secteurs de la vie économiques nationales), fonctionneraient sans adage.

II. LE TIMBRE-POSTE DE LA DECOLONISATION A L'INDEPENDANCE QUEL GAIN LE CONGO A-T-IL TIRE ?

Dans ce second volet de l'article, nous ne prétendons pas, apporter des lumières toutes nouvelles dans le domaine de timbre-poste, néanmoins notre ambition est de connaître non seulement la contribution que ce produit exogène a occasionné au Congo, mais aussi et surtout d'approfondir et d'élargir l'horizon de notre connaissance en matière de rémission timbre-poste, son apport et son mécanisme technique, deux problèmes cruciaux méritent d'être posés notamment : celui de timbre-poste et de la requête auprès du DG de la SCPT pour faire « un timbre de 50 ans Cinquantenaire d'indépendance ».

Il est important de noter que Patrice Emery Lumumba comme postier, a influencé l'indépendance du Congo, métier combien noble, avait-il eu l'information concernant le Congo pour son l'indépendance ? Comment ?

2.1. Rôle de timbre-poste et philatélie

Le timbre-poste et philatélie, jouent un rôle éminemment important, à la leur qualité de propriété des administrations postales, le timbre-poste est émis par celles-ci pour l'affranchissement des envois postaux. (Cfr P. 5)

2.2. Timbre-poste de la décolonisation à l'indépendance

Cette courte période d'un peu plus de quatre ans, soit de 1956-1960 à partir du moment où les Congolais cherchaient à se décoloniser, vit se produire la création des événements capitaux dans l'évolution du pays à l'indépendance, la poste ainsi que sa conjointe furent à des titres différentes, à la base de transformation de la poste et télécommunication en organisme d'Etat. C'était à la poste de l'époque Léopoldienne (Léopold II). En réalité, l'extension du rôle de la poste nous satisfait davantage, qui permet de faire remonter son histoire à des temps plus anciens et s'y englober toute une période qui en serait rejetée.

Nous pensons même qu'il est possible de remonter plus haut et de faire du transport de la pensée une besogne postale sans attendre l'apparition du support matériel qui recevra l'écriture.

La RDC qui après avoir été une colonie belge et qui émet des timbres avec l'inscription « Congo-Belge » de 1909 à 1960, à l'indépendance du 30 juin 1960 émet ses propres timbres avec successivement comme inscription, Congo,

République du Congo, République Démocratique du Congo pour finalement, en 1971, des timbres avec l'inscription République du Zaïre et antérieurement avec le seul nom du pays ; Zaïre à l'époque, dont actuellement le Congo et de ce fait portant retour avec inscription République Démocratique du Congo an 1997, comme jadis, changement de nomenclature à ce jour.

Depuis 1886, des bureaux de poste ont été ouverts partout dans le pays et l'entreprise présente la forme moderne et actualisée d'une administration postale parfaitement structurée.

Des motifs aussi divers que variés sont de rémission d'un timbre. Ainsi, le timbre-poste transporte les idées les plus nobles, la culture, l'art, les réalisations humaines, la faune, la flore ... d'un pays dans les quatre coins du monde.

CONCLUSION

En guise de conclusion, il ressort que :

- la poste, service public à caractère industriel et commercial, devait constamment s'adapter à l'évolution technique, culturelle et socio-économique pour mieux réaliser ses objectifs ;
- la conduite de cette noble mission (service de trait d'union entre les peuples) exige un cadre juridique propre répondant à ses besoins, structures et obligations ;
- l'efficacité et la nationalité de l'organe devant élaborer ce cadre juridique résident dans la politique de coordination de ses activités et réalisations avec ces entités traitant les problèmes touchant le domaine postal ;
- l'expérience congolaise en la matière nous inspire. Après analyse, les réponses suivantes sont données à la question posée à l'accession du Congo à l'indépendance, à savoir les possibilités de coordination de la structure de la législation et réglementation postales au niveau international ;
- pour répondre à cette interrogation, nous examinerons la décolonisation, surtout à ses débuts, lorsque l'administration belge surveillant encore sa marche pénible, prit une direction conforme à la façon belge d'envisager le futur Congo. C'est ainsi que le profit du nationalisme congolais, lorsqu'il se fit jour finalement, n'a pas correspondu aux formes constatées ailleurs en Afrique. Et il est inutile d'insister sur l'influence de la période ultra-compliquée de transition, et de la débâcle de 1960, sur la forme que prit ce nationalisme eu égard à l'information postale au Congo.

BIBLIOGRAPHIE

- B.O., Cadres du Congo, 2^e éd., 1892.
- Congo-belge, Législation postale, Léopoldville 1948.
- Congo-belge, Rapport annuel. Service de postes et télégraphes, 1922-1958
- COCK A. (De), « Le Congo-belge et ses marques postales, 1931
- ONDJEMBE ASAKA A., contribution en Histoire Économique et Sociale Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département des Sciences Historiques.
- ONDJEMBE ASAKA SENGA A., Direction de Service Postaux, Information sur la carte schématique des liaisons postales, 1985.